



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 24 novembre 2006

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est	1'158'494 53.4%	1'010'190 46.6%
Loi fédérale sur les allocations familiales	1'480'796 68.0%	697'415 32.0%
Participation	45.0 %	



RECHERCHE EN POLITIQUE,
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: info@gfsbern.ch

Université de Berne

Institut de recherche en sciences politiques
Lerchenweg 36, 3000 Berne
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90
e-mail: hirter@pwi.unibe.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Berne.

Département de Science Politique de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Dr. Wolf Linder

Analyses/commentaires: Dr. Hans Hirter

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp

Direction du projet: Lukas Golder

Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Georges Ulrich

Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally

Support CATI: Remo Valsangiacomo

Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2006) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hirter Hans, Linder Wolf (2006): analyse de la votation fédérale du 26 novembre 2006, gfs.bern et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1. L'importance accordée aux objets, la participation et la formation de l'opinion	5
1.1 L'importance accordée aux objets et la participation.....	5
1.2 La formation de l'opinion.....	7
2. La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est	9
2.1 La situation initiale.....	9
2.2 La perception	10
2.3 Le profil du vote.....	11
2.4 Les motifs du choix	13
2.5 Les arguments « pour » et « contre »	15
3. Loi fédérale sur les allocations familiales	18
3.1 La situation initiale.....	18
3.2 La perception	19
3.3 Le profil du vote.....	19
3.4 Les motifs du choix	21
3.5 Les arguments « pour » et « contre »	23
4. Données méthodologiques	26
5. Résultats principaux de l'analyse des votations du 26 novembre 2006	28

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Aide aux pays de l'Est % Oui</i>	<i>Allocations familiales % Oui</i>
Suisse	44.5	53.4	68.0
Zurich	47.2	57.0	63.9
Berne	41.1	55.3	73.1
Lucerne	45.9	52.4	70.1
Uri	37.5	43.5	68.6
Schwyz	49.9	38.7	57.3
Obwald	45.8	43.3	60.5
Nidwald	53.0	43.8	50.3
Glaris	41.0	35.4	50.3
Zoug	45.6	55.4	59.0
Fribourg	46.6	55.8	75.5
Soleure	50.0	51.4	69.6
Bâle-ville	49.2	60.5	70.6
Bâle-campagne	41.1	56.3	68.4
Schaffhouse	62.3	45.8	60.5
Appenzell RH. E:	46.9	48.5	58.8
Appenzell RH. I.	39.4	41.0	45.5
St-Gall	41.8	46.6	61.9
Grisons	35.1	52.9	69.1
Argovie	40.7	50.1	63.9
Thurgovie	42.5	43.3	58.4
Tessin	44.3	37.1	75.8
Vaud	49.7	61.4	75.6
Vallais	46.5	51.5	64.7
Neuchâtel	49.2	58.8	75.3
Genève	49.9	60.1	68.3
Jura	41.2	60.1	83.7

Source: <http://www.admin.ch>

1. L'importance accordée aux objets, la participation et la formation de l'opinion

1.1 L'importance accordée aux objets et la participation

Le 26 novembre 2006, les citoyennes et citoyens ont accepté deux nouvelles lois fédérales combattues par référendum. La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est constituait le cadre juridique du paiement d'un milliard de francs (réparti sur dix ans), convenu avec l'UE, aux nouveaux Etats membres de l'UE issus d'Europe centrale et de l'Est; elle était combattue par l'UDC, les Démocrates suisses et la Lega dei Ticinesi. La nouvelle loi sur les allocations familiales, qui unifiait les allocations familiales, réglées jusqu'ici sur le plan cantonal, entraînait, pour la plupart des cantons, un relèvement de la contribution minimale; elle profitait également aux personnes qui n'exercent aucune activité lucrative. L'opposition émanait des employeurs, qui doivent en grande partie financer ces allocations, du PRD, de l'UDC et des libéraux.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même (ayants droit au vote)

Importance pour	Aide aux pays de l'Est		Allocations familiales	
	le pays en %	soi-même en %	le pays en %	soi-même en %
Très faible (0, 1)	5	15	3	13
Faible (2-4)	9	18	7	12
Moyenne (5)	16	24	17	17
Grande (6-8)	45	30	41	31
Très grande (9, 10)	25	13	32	27
Moyenne arithmétique	6.9	5.2	7.2	6.2
(N)	(853)	(919)	(893)	(938)

© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

Les sondé-es ont attribué une importance plus grande au vote sur les allocations familiales qu'à celui sur l'aide aux pays de l'Est. On peut comprendre que les conséquences personnelles des allocations familiales aient été jugées nettement plus importantes que celles de l'aide aux pays de l'Est. L'importance des deux objets se situait dans la moyenne de votations antérieures constatée durant de nombreuses années.¹ Il est vrai que l'aide aux pays de l'Est était clairement mis en rapport avec les négociations bilatérales passées et futures entre la Suisse et l'Union européenne. Les ayants droit au vote ont toutefois jugé cette aide bien moins importante que les deux votations populaires relatives à la politique européenne de l'année 2005 (Schengen/Dublin, libre circulation des personnes). La différence est particulièrement importante chez les non-votant-es, ce qui permet de mieux comprendre la participation nettement plus faible par rapport aux autres votations relatives à la politique étrangère.

¹ Longchamp, Claude e.a., *Lors de votations, les partis et le gouvernement restent sous pression: rapport relatif aux rapports sur les tendances pour l'année 2005*, Berne (gfs.bern) 2006, p. 10-11.

Tableau 1.3 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques

<i>Caractéristiques/Catégories</i>	<i>Participation en % Oui</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient de corrélation*</i>
Total VOX (pondéré)	46	1013	
<i>Intérêt pour la politique</i>			$V = 0.43^{***}$
Très intéressé-e	78	185	
Assez intéressé-e	54	422	
Pas vraiment intéressé-e	25	268	
Pas du tout intéressé-e	13	106	
<i>Age</i>			$V = 0.31^{***}$
18 à 29 ans	26	152	
30 à 39 ans	29	243	
40 à 49 ans	46	174	
50 à 59 ans	59	143	
60 à 69 ans	65	156	
70 ans et plus	61	132	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			$V = 0.18^{***}$
Moins de 3000	40	101	
3-5000	41	204	
5-7000	40	234	
7-9000	57	146	
Plus de 9000	60	155	
<i>Formation</i>			$V = 0.17^{***}$
Ecole obligatoire	34	122	
Apprentissage	40	453	
Maturité/études pédagogiques	51	76	
Ecole spécialisée	54	160	
Université, Haute école spécialisée	58	174	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			$V = 0.12^{**}$
Oui	53	361	
Non	41	460	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Sympathie pour un parti</i>			n.s.
<i>Ville/campagne</i>			n.s.
<i>Langue</i>			n.s.

* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

La participation de 44,5% se situait légèrement au-dessus de la moyenne des années précédentes. Comme toujours, les personnes intéressées par la politique ont été les plus nombreuses à participer. Les personnes les mieux formées, les plus aisées et les plus âgées ont également présenté un taux de participation au-dessus de la moyenne. Les ayants droit au vote qui, dans l'ensemble, font confiance au gouvernement ont connu une forte mobilisation, située au-dessus de la moyenne. Comme il s'agissait, pour les deux objets, de référendums facultatifs contre des décisions du Conseil fédéral et du Parlement, on peut à l'évidence conclure que les adversaires à l'aide aux pays de l'Est et à l'extension de la politique sociale de l'Etat n'ont manifestement réussi que partiellement à mobiliser des personnes qui votent par protestation. Le sexe, la sympathie pour un parti, la langue et le revenu n'ont joué aucun rôle dans la participation.

1.2 La formation de l'opinion

1.2.1 La connaissance des objets

Dans le sondage ultérieur, c'est à dire dans un laps de temps d'un à maximum douze jours après la votation, deux tiers des ayants droit au vote ont encore réussi à se souvenir spontanément de l'un des deux sujets de votation. Les deux objets ont donc enregistré le même résultat. Plus de la moitié de tous/toutes les sondé-es (54%) se sont souvenu-es des deux sujets, 26% d'un seul et 21% d'aucun. Chez ceux/celles qui ont effectivement voté, les connaissances ont naturellement été meilleures. Plus de 75% d'entre eux/elles ont pu mentionner au moins un objet et 68% des participant-es au vote se sont encore souvenus des deux objets.

1.2.2 Les difficultés du choix et le moment du choix

Les votant-es ont eu plus de facilité à faire leur choix pour les allocations familiales que pour l'aide aux pays de l'Est. Comme on l'a constaté précédemment pour d'autres votations relatives à la politique sociale, plus de quatre cinquièmes (85%) des participant-es n'ont pas éprouvé de difficultés de choix particulières. En règle générale, une partie des votant-es ont plus de peine à prendre leur décision pour des questions de politique étrangère sans rapport direct avec la vie quotidienne. Presque une personne sur trois a reconnu que la décision dans ce domaine lui avait occasionné quelques problèmes.

Pour les deux objets, les opinions étaient déjà faites très tôt. Plus de la moitié des personnes ayant participé au vote ont indiqué que pour elles, le choix avait déjà été clair au moins six semaines avant la votation. Ce phénomène pourrait être dû au fait qu'il s'agissait dans les deux cas d'un référendum. Peu de temps auparavant, les médias avaient donné des informations détaillées sur les débats au Parlement et les campagnes référendaires. Pour l'aide aux pays de l'Est, il faut remarquer que plus le moment du choix est proche du dimanche de votation, plus la part de oui est élevée. Alors que les parts de partisans et d'adversaires s'équilibrent parmi ceux pour qui la décision a toujours été claire ou était déjà prise longtemps avant la votation, les partisans de l'aide aux pays de l'Est dominant à raison de 54% chez ceux qui ont fait leur choix trois à cinq semaines avant; ; cette proportion atteint même 59% chez ceux qui se sont décidés au maximum deux semaines avant. Manifestement la campagne pour le oui, menée en priorité par l'économie, n'est pas restée sans effet. Pour les allocations familiales, on ne note aucun effet dû à la campagne de votation.

Tableau 1.4 : Moment du choix et difficultés lors de la formation de l'opinion (en %).
Participant-es uniquement

	Aide aux pays de l'Est	Allocations familiales
<i>Moment du choix (N = 436)</i>		
6 semaines et plus avant la votation	54	59
3 à 5 semaines avant la votation	16	14
1 à 2 semaines avant la votation	23	19
Quelques jours avant la votation	7	8
<i>Difficultés de choix (N = 457)</i>		
Choix plutôt simple	66	85
Choix plutôt difficile	29	12
* Le total est inférieur à 100%, car « ne sais pas » et « pas de réponse » ne figurent pas dans le tableau. © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.		

Comme pour toutes les votations fédérales, la presse a été la source d'information principale. Ses contributions rédactionnelles ont permis à 80% des votant-es de se forger une opinion ; une proportion de 50% a également pris en considération les lettres de lecteurs. Les discussions à la télévision ont joué un rôle pour 76% des votant-es, alors que les émissions de radio ont servi de source d'information pour 58% d'entre eux/elles. Presque deux votant-es sur trois (64%) ont également étudié la brochure d'information diffusée par le Conseil fédéral. Internet reste un média d'importance mineure pour l'information sur les votations. Bien qu'une personne sur deux ait accès à internet, la part de ceux/celles qui recourent à ce moyen pour se documenter sur le scrutin ne dépasse pas 13%. Internet figure ainsi loin derrière les moyens de propagande traditionnels comme les annonces (44%), les prospectus et circulaires (41%) ainsi que les affiches (38%). Environ une personne sur trois a également pris connaissance des résultats des enquêtes représentatives menées avant le dimanche de votation.

2. La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est

2.1 La situation initiale

Depuis le tournant politique qui a eu lieu en Europe centrale et de l'Est dès 1989, la Suisse avait déjà soutenu la transition politique, économique et sociale de ces anciens pays communistes par d'importantes sommes d'argent. Jusqu'ici, le Parlement a alloué des crédits cadres pour un montant total de plus de trois milliards de francs. En rapport avec les négociations sur le deuxième accord bilatéral avec l'Union européenne, celle-ci avait émis le vœu que la Suisse soutiendrait les nouveaux Etats-membres de l'UE issus d'Europe centrale et de l'Est par un montant d'environ 1 milliard de francs durant les 10 prochaines années. Comme l'économie suisse profiterait également de l'extension du marché intérieur, il était indiqué que notre pays comme les Etats de l'UE, par leurs versements au fonds de cohésion, ainsi que les Etats de l'EEE (Norvège, Liechtenstein et Islande) soutiennent financièrement le développement de ces pays. Le souhait de l'UE n'était juridiquement pas lié aux négociations bilatérales. Mais il était évident que la volonté de paiement de la Suisse contribuerait au bon climat des négociations et qu'un refus aurait pu conduire à des mesures de rétorsion aussi bien de la part de l'UE que des pays touchés (p. ex. sous la forme de pénalisation des offres suisses lors d'appels d'offres publics). Le Conseil fédéral a promis ces paiements, tout en affirmant que cet argent n'alimenterait pas le fonds de cohésion de l'UE, mais ne serait investi que dans des projets que la Suisse aurait négocié de façon autonome avec les pays bénéficiaires.

Afin de donner un cadre juridique à ces paiements de soutien ainsi qu'à la poursuite des contributions aux Etats de l'Europe de l'Est non membres de l'UE, le Conseil fédéral a soumis au Parlement une loi appelée « Loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est ». Cette dernière a été approuvée contre l'avis de l'UDC et des petits partis de l'extrême droite. Le Conseil fédéral avait préalablement dû donner certaines garanties aux partis de gauche comme de droite : il promit à ceux de gauche que les dépenses d'environ 100 millions de francs par année ne se feraient pas au détriment de l'aide au développement des pays les plus pauvres d'Afrique ; la droite, quant à elle, obtint la garantie que le financement n'affecterait pas le ménage fédéral (principe de la neutralité des coûts), puisqu'il serait assuré par les économies réalisées dans les départements de la politique étrangère et de l'économie publique.

Les Démocrates suisses et la Lega dei Ticinesi ont saisi le référendum contre cette loi sur l'aide aux pays de l'Est. Il est vrai que l'UDC avait combattu la loi au Parlement, mais elle n'avait, dans un premier temps, pas annoncé de référendum. Pourtant, sans doute avant tout pour ne pas laisser ces partis d'extrême droite occuper le terrain en ce qui concerne le débat sur la politique européenne une année avant les prochaines élections fédérales, elle devint soudain active et fut la grande responsable du dépôt des quelque 70 000 signatures qui ont fait aboutir le référendum. Durant la campagne, elle a ainsi volé la vedette aux Démocrates suisses aux ressources financières limitées. Cependant, par rapport aux scrutins antérieurs relatifs à la politique étrangère, sa propagande a été remar-

quablement réservée. Elle affirmait que par son opposition à la loi, elle ne cherchait pas à remettre en question les accords bilatéraux, mais combattait uniquement le financement du milliard (pas de compensation par une réduction des autres crédits d'aide au développement et danger de voir l'UE exprimer d'autres souhaits de paiement). Les fronts de cette campagne étaient clairement délimités. Les trois partis référendaires mentionnés n'ont été soutenus que par l'UDF et l'ASIN. Du côté des partisans, on trouvait tous les autres partis, les associations d'employeurs et d'employés ainsi que les organisations d'aide au développement. Comme le Conseil fédéral, ils ont avancé les arguments suivants : la solidarité avec les Etats d'Europe de l'Est en pleine phase de transition, l'importance de leurs marchés pour les entreprises suisses et les bonnes relations avec l'UE, qui ne doivent pas être remises en question par un non. En outre, les partisans ont considéré que le développement de sociétés stables et prospères en Europe de l'Est pouvait améliorer la sécurité en Europe et empêcher les flux d'immigration.

Le peuple a approuvé la loi sur l'aide aux pays de l'Est par 53% de oui. L'objet a été rejeté dans la Suisse du Nord-Est ainsi que dans les cantons ruraux de la Suisse intérieure et au Tessin, qui a enregistré le plus fort taux de non (63%). Comme pour toutes les autres votations relatives à la politique européenne, ces résultats dégagent une image fondamentalement identique : approbation en Suisse romande et dans les agglomérations urbaines de la Suisse alémanique ainsi qu'aux Grisons ; rejet sur le plateau rural et les régions de montagne de Suisse alémanique (avant tout de la Suisse du Nord-Est et de la Suisse centrale).

2.2 La perception

Tableau 2.1 : Loi sur l'aide aux pays de l'Est – Perception des contenus (N =1013)

<i>Perception</i>	<i>Tous les sondés %</i>	<i>Participant-es seulement %</i>	<i>Non-participant-es seulement %</i>
Aide (financière) à l'Europe de l'Est	62	74	42
Paie ment de soutien de 1 milliard à l'Europe de l'Est	45	53	34
Paie ment à l'UE, prix pour les bilatérales	11	13	8
Fausse réponse / trop compliqué	0	0	0
Ne sais pas / aucune réponse	22	9	41
* Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.			

Les votant-es ont été largement informé-es. Neuf sur dix d'entre eux/elles ont pu donner des indications pertinentes sur le contenu. Trois personnes sur quatre ont évoqué l'aide financière à l'Europe de l'Est ; une sur deux a aussi mentionné la somme exacte (1 milliard). Ce montant était également l'élément qui a le plus marqué les votant-es. Environ la moitié d'entre eux/elles l'ont mentionné en premier, alors que le but d'utilisation, c.-à-d. le soutien à l'Europe de l'Est n'a été mentionné qu'en deuxième ou troisième position. 13% des sondé-es ont fourni une réponse qui n'est pas fausse en elle-même,

mais incomplète, à savoir que ces paiements étaient en relation avec l'UE et les bilatérales. Le fait qu'un nombre de non-votant-es situé au-dessus de la moyenne (41%), n'aient eu aucune idée du contenu de l'objet, tout comme le faible taux de participation pour une votation de politique étrangère, montre que la campagne n'a pas réussi à susciter les passions ni à mobiliser les personnes peu intéressées à la politique. Les non-votant-es qui étaient informé-es ont perçu le contenu de l'objet de la même façon que les votant-es. Il n'y avait pas de différence non plus entre partisans et adversaires à la loi sur l'aide aux pays de l'Est.

2.3 Le profil du vote

L'approbation, respectivement le rejet de la loi sur l'aide aux pays de l'Est a surtout été marqué par l'orientation des votant-es par rapport aux partis politiques (voir tableau 2.2). 86% des sympathisants du PS et même encore 71% des partisans du PRD et 65% de ceux du PDC l'ont acceptée, alors que 90% des sympathisants de l'UDC la combattaient. Ces chiffres confirment les constatations faites lors des deux votations de politique européenne de l'année passée (Schengen/Dublin et extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats-membres de l'UE), à savoir que pour ces sujets, l'orientation par rapport aux partis politiques est non seulement le facteur le plus influent sur le comportement, mais que le fossé qui sépare l'UDC des autres partis bourgeois s'est considérablement creusé par rapport à autrefois (p. ex. l'EEE).² Cette polarisation se retrouve également dans le positionnement fondamental des votant-es sur l'axe gauche-droite. Ceux/celles qui se situent à droite ont majoritairement voté non ; le rejet le plus net a été exprimé par les personnes qui se sont positionnées le plus à droite. Il est vrai que celles qui se situent tout à gauche ont accepté la loi un peu moins nettement que celles appartenant à une gauche plus modérée. Certaines valeurs ont joué un rôle légèrement plus important que le positionnement sur l'axe gauche-droite. Parmi ces dernières on compte avant tout la représentation idéale qu'on se fait du comportement de la Suisse en politique étrangère. Les partisans d'une Suisse ouverte au monde ont voté massivement oui. La même chose vaut pour les personnes qui voudraient accorder aux étrangers les mêmes droits qu'aux Suisses et souhaitent vivre dans un pays favorable aux innovations. Inversement les partisans d'une Suisse isolationniste, gardienne des traditions et défavorable aux étrangers sur le plan juridique ont massivement rejeté le milliard destiné à l'aide aux pays de l'Est.

La confiance placée dans le gouvernement a exercé une influence presque aussi grande que l'opinion au sujet de ces valeurs. Les personnes qui n'ont pas confiance dans le Conseil fédéral ont rejeté l'objet à raison de 66%, celles qui lui font confiance l'ont approuvée dans une proportion de 73%. L'ampleur de la confiance accordée au gouvernement a entraîné un comportement différent chez les personnes dont le positionnement sur l'axe gauche-droite était identique. Chez celles qui se situaient à droite, la méfiance a renforcé le rejet de la loi, alors que chez celles de gauche, elle a entraîné une approbation moins marquée. Ce phénomène était si important que des votant-es positionné-es à l'extrême gauche et qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ont même rejeté l'aide aux pays de l'Est.

² Cf. les analyses VOX du 5 juin 2005 et du 25 septembre 2005.

Tableau 2.2 : Loi sur l'aide aux pays de l'Est – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/Catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	589	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.50***
PS	86	91	
PDC	(65)	46	
PRD	71	63	
UDC	10	125	
Aucun parti	52	128	
<i>Suisse ouverte/isolationniste</i>			V = 0.47***
Pour une Suisse ouverte au monde	74	318	
Opinion mitigée	33	190	
Pour une Suisse isolationniste	14	65	
<i>Egalité des chances pour les étrangers</i>			V = 0.39***
Pour des chances égales	74	219	
Opinion mitigée	58	148	
Pour moins de chances	29	191	
<i>Moderne/Tradition</i>			V = 0.38***
Pour une Suisse favorable aux nouveautés	77	192	
Opinion mitigée	49	258	
Pour la conservation des traditions	25	122	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.37***
Extrême gauche	77	53	
Gauche	84	97	
Centre	51	222	
Droite	44	105	
Extrême droite	24	63	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.36***
Confiance	73	230	
Ni l'une ni l'autre	58	91	
Méfiance	34	258	
<i>Affiliation à l'ASIN</i>			V = 0.20***
Oui / concevable	29	83	
Exclue	58	481	
<i>Intérêt pour la politique</i>			V = 0.18**
Très intéressé-e	61	191	
Assez intéressé-e	55	293	
Pas vraiment intéressé-e	34	83	
Pas du tout intéressé-e	(33)	15	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

On peut s'étonner que l'affinité avec l'ASIN (action pour une Suisse indépendante et neutre) n'ait pas joué un rôle tout aussi important et que tout de même 29% de ses partisans ont indiqué avoir voté oui. Nous l'expliquons par le fait que, contrairement à l'UDC par exemple, cette organisation et ses buts sont peu connus du public et que par conséquent, quelques citoyen-nes ont été dépassé-es par la question. Enfin l'intérêt pour la politique a également exercé une influence sur le choix du vote. 61% des personnes fortement intéressées par la politique ont voté oui ; ce fut également le cas chez une majorité de 55% des personnes assez intéressées. Parmi les personnes dont l'intérêt pour la politique est faible ou inexistant, deux sur trois ont glissé un non dans l'urne.

Comme pour toutes les autres votations relatives à la politique étrangère, le statut socio-économique a été la seule variable sociale à avoir exercé une influence perceptible sur le comportement de vote (voir tableau 2.3). Plus la durée de formation est longue, plus l'approbation à la loi sur l'aide aux pays de l'Est a été marquée. Les personnes dont la formation ne s'est pas poursuivie au-delà de la scolarité obligatoire ou de l'apprentissage ont rejeté la loi ; celles qui ont achevé leurs études dans une université ou une haute école spécialisée l'ont approuvée à raison de 70%. La situation sur le plan du revenu a joué le même rôle : les citoyen-nes bien situé-es ont eu tendance à voter oui. L'influence de ces variables socio-économiques est cependant bien plus faible que celle des caractéristiques politiques comme la sympathie pour un parti ou les opinions relatives aux valeurs. Il faut remarquer qu'au sein des groupes de personnes qui manifestent les mêmes tendances politiques et idéologiques, le statut social n'a joué aucun rôle. Les sympathisant-es du PS ont été unanimes à approuver la loi sur l'aide aux pays de l'Est, indépendamment de leur situation financière et de leurs diplômes de formation ; les adeptes de l'UDC de toutes les classes de revenu et de tous les degrés de formation ont manifesté leur rejet dans la même proportion.

Les autres caractéristiques sociales et démographiques, à savoir le sexe, l'activité professionnelle, la confession et l'état civil, n'ont joué aucun rôle. Le comportement de vote a été différent selon la région linguistique : le Tessin a refusé et la Suisse romande a approuvé de manière plus nette que la Suisse alémanique. Mais au Tessin, le nombre de sondé-es est trop faible et la différence entre la Suisse alémanique et la Suisse romande trop insignifiante pour faire la preuve d'un rapport statistiquement valable entre le comportement de vote et la langue. La différence ville-campagne n'a pas eu de répercussion sur le plan national, mais s'est révélée importante en Suisse alémanique. Cela confirme donc une fois de plus que dans les questions de politique étrangère, le fossé ne sépare pas la Suisse romande et la Suisse alémanique, mais se situe entre la Suisse francophone et les villes alémaniques, d'une part, et les régions rurales de Suisse alémanique et le Tessin, d'autre part.

2.4 Les motifs du choix

Ce qui a déterminé le choix d'une majorité de personnes qui ont voté oui, ce n'était pas les avantages pour l'économie suisse ou les engagements envers l'UE. Bien plus dominante était la conviction que la Suisse se devait de financer des projets dans les pays de l'Europe de l'Est, afin d'y combattre la pauvreté et d'y stimuler le développement économique. 61% ont mentionné ce motif et 32% l'ont cité en premier. Les premières men-

Tableau 2.3 : Aide aux pays de l'Est – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques/Catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	589	
<i>Formation</i>			V = 0.25***
Ecole obligatoire	40	55	
Apprentissage	45	244	
Maturité/études pédagogiques	(72)	43	
Ecole spécialisée	51	110	
Université, Haute école spécialisée	70	129	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.15*
Moins de 3000	38	56	
3-5000	48	109	
5-7000	51	121	
7-9000	59	112	
Plus de 9000	62	123	
<i>Age</i>			n.s.
<i>Activité professionnelle</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Confession</i>			n.s.
<i>Langue</i>			n.s.
<i>Ville/campagne</i>			n.s.
<i>Etat civil</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

tions n'atteignaient que la moitié de ce chiffre en ce qui concerne le motif de l'utilité pour l'économie suisse, qui a été cité en tout par 41% des partisans. Un nombre à peu près équivalent de personnes ont cité les engagements juridiques ou moraux envers l'Union européenne. 21% ont cité l'argument selon lequel la Suisse devait se montrer solidaire d'autres pays d'Europe et ne pas pratiquer une politique isolationniste. Seul un nombre restreint de personnes ayant voté oui se sont reconnues dans l'argument avancé par le Conseil fédéral selon lequel l'aide sociale aux pays de l'Est pouvait empêcher les troubles et l'émigration d'une partie de la population de ces pays vers la Suisse et d'autres pays d'Europe occidentale.

Une forte majorité de personnes qui ont voté non ont justifié leur choix par le fait que la Suisse pourrait utiliser ce milliard pour soutenir des Suisses confrontés à une situation financière difficile. 78% des opposants à l'aide aux pays de l'Est ont cité cet argument et 43% d'entre eux l'ont mentionné en première position. Il a été particulièrement prisé en Suisse romande, où 56% des adversaires l'ont mentionné en premier. Une bonne moitié

ont justifié leur choix en prétendant, comme l'a surtout fait l'UDC, que le financement n'était pas clair et pas garanti. Cependant seule une petite minorité (13% de tous les adversaires) a mentionné le danger maintes fois évoqué dans la campagne, selon lequel l'UE exigerait toujours plus d'argent de la Suisse (le slogan correspondant était « tonneau sans fond »). 17% des personnes qui ont voté non ont justifié leur choix par une opposition de principe à l'UE et à son élargissement. L'argument avancé par les milieux des arts et métiers, selon lequel un soutien aux pays de l'Est servirait à rendre leur économie plus concurrentielle et donc plus menaçante n'a revêtu qu'une importance secondaire pour le choix du vote.

Tableau 2.4 : Aide aux pays de l'Est – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

<i>Motifs du choix exprimés spontanément</i>	<i>Toutes les mentions en % des personnes qui ont répondu</i>	<i>Premières mentions seulement en %</i>
Personnes qui ont voté oui		
Bien, car aide au développement de pays pauvres	61	32
Egalement utile pour l'économie suisse	41	15
Solidarité et engagement envers l'UE	35	16
– engagement en raison des contrats bilatéraux	(17)	(11)
La Suisse ne doit pas s'isoler, elle fait partie de l'Europe	21	9
Jugement généralement positif	15	13
Empêche la migration des pays de l'Est vers la Suisse	14	4
Ne sais pas, fausse raison	4	4
Personnes qui ont voté non		
La Suisse a elle-même besoin de cet argent	78	43
– dont: on devrait l'utiliser pour aider les pauvres en Suisse	(40)	(27)
Le financement n'est pas garanti	52	18
– dont: c'est un tonneau sans fond	(13)	(4)
Je suis contre l'UE, contre l'élargissement aux pays de l'Est	17	5
Jugement généralement positif	17	14
Le montant d'un milliard est trop élevé	11	7
L'économie de l'Europe de l'Est est une concurrence		
pour la Suisse	11	3
Ne sais pas	3	3
^a 3 réponses (avec précisions) étaient possibles. En tout 362/227 sondé-e-s ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100. © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.		

2.5 Les arguments « pour » et « contre »

Les jugements des votant-es sur les arguments que nous leur avons présentés révèlent que dans le cas de la loi sur l'aide aux pays de l'Est, comme de toutes les autres décisions en rapport avec la politique européenne de la Suisse, on n'a pas assisté uniquement à de simples pesées d'intérêts, mais bien à de profonds conflits, idéologiquement cimentés.

L'importante influence sur le choix du vote qu'ont eu la sympathie pour un parti et l'opinion sur les valeurs l'avait déjà montré. Nous en voyons une autre preuve dans le fait que les deux camps jugent tous les arguments « pour » et « contre » de manière extrêmement contradictoire. La différence la plus faible apparaît à propos de l'argument « pour », selon lequel l'économie suisse profiterait également d'un développement des Etats d'Europe de l'Est. Pourtant même 52% des adversaires à l'aide aux pays de l'Est ne sont pas d'accord avec cet argument et seuls 32% d'entre eux approuvent cette thèse (16% n'ont pas d'opinion à ce sujet). Seules 26% des personnes qui ont voté non croient que l'aide de la Suisse contribuera à garantir la voie bilatérale (ou implicitement que

Tabelle 2.5 : Aide aux pays de l'Est – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		<i>D'accord</i>	<i>Pas d'accord standen</i>	<i>Ne sais pas</i>	<i>Cohésion^a</i>
Arguments « pour »					
« L'aide aux nouveaux Etats membres de l'UE est importante pour garantir la voie bilatérale »	Total	62	30	8	80
	Oui	94	3	3	
	Non	26	61	13	
« La Suisse profite économiquement du développement des Etats d'Europe de l'Est »	Total	64	26	10	77
	Oui	92	3	5	
	Non	32	52	16	
« En cas de non à l'aide aux pays de l'Est, des entreprises suisses seraient désavantagées dans ces pays »	Total	50	40	10	79
	Oui	74	18	8	
	Non	22	65	13	
Arguments « contre »					
« En Suisse, il faut économiser partout (AVS, agriculture, ...), mais on fait des dons en argent à l'étranger »	Total	51	46	3	82
	Oui	17	79	4	
	Non	89	9	2	
« La nouvelle loi sur l'aide aux pays de l'Est est un tonneau sans fond – un laisser-passer pour encore plus de paiements à de nouveaux Etats-membres de l'UE »	Total	49	45	6	83
	Oui	16	77	7	
	Non	88	8	4	
« Le milliard versé à l'Est est un chantage exercé par l'UE, auquel la Suisse ne doit pas céder »	Total	39	54	7	85
	Oui	11	83	6	
	Non	71	21	8	

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 62% de tous les votant-es (94% de ceux/celles qui ont voté oui; 26% de ceux/celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« garantie de la voie bilatérale »), 30% (3% de ceux/celles qui ont voté oui et 61% de ceux/celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 8% (3%; 13%) n'ont pas pu se décider.
n = Total des votant-es qui ont répondu = 581-586.

^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement oui (resp. non).

© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

l'agacement de l'UE suite à un rejet pourrait avoir des répercussions négatives). Un nombre encore plus faible (22%) partagent l'opinion qu'en cas de rejet, des entreprises suisses seraient désavantagées lors de l'adjudication de mandats dans ces pays.

Les arguments « contre » se présentent de manière analogue, mais avec des indices inverses. Les personnes qui ont voté non les approuvent presque à l'unanimité ; les partisans de l'aide aux pays de l'Est les rejettent de façon tout aussi nette. L'argument selon lequel il n'est pas acceptable de faire des dons en argent à l'étranger eu égard aux mesures d'économie dans les institutions sociales et d'autres tâches de l'Etat a particulièrement impressionné les adversaires. Ce fait ne surprend pas, étant donné que cette réflexion occupait également la toute première place des motifs du choix mentionnés spontanément. L'image du « tonneau sans fond », mis en évidence dans la propagande, n'est apparu que rarement dans les motifs du choix mentionnés spontanément, mais – après qu'il a été nommé explicitement – a eu beaucoup de succès chez les adversaires aux paiements de soutien (88% d'approbation). Les personnes qui ont voté non ont manifesté la plus grande réserve par rapport à l'argument selon lequel il s'agissait d'un chantage exercé par l'UE. Environ une sondé-e sur cinq n'était pas d'accord avec cette accusation. Les arguments relatifs à la loi sur l'aide aux pays de l'Est présentés ici permettent également de constater à quel point le rapport de forces entre partisans et adversaires d'objets de politique européenne est équilibré : malgré des opinions extrêmement contradictoires des deux camps, on obtient des majorités, dans le total des votant-es, pour cinq des six arguments. Seul l'argument du chantage n'a pas obtenu de majorité auprès de l'ensemble des votant-es.

3. Loi fédérale sur les allocations familiales

3.1 Situation initiale

Jusqu'à présent, exception faite des allocations familiales dans l'agriculture, la réglementation concernant le versement des allocations familiales ainsi que leur montant était toujours décidé par les cantons. En 1992 déjà, le Conseil national donnait suite à l'initiative parlementaire Fankhauser (PS, BL), qui demandait une harmonisation nationale et la fixation d'un montant minimal de Fr. 200.– par enfant et par mois. Plus tard, sous la pression des mesures d'économie, la Commission de politique sociale du Conseil national, chargée d'élaborer un projet de loi, avait abandonné son travail; elle le reprit lorsque, en 2003, le syndicat chrétien-social Travail.suisse déposait une initiative populaire qui demandait une allocation de Fr. 400 par enfant. C'est pourquoi la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, soumise au peuple le 26 novembre, représentait un contre-projet indirect à cette initiative syndicale. Après l'approbation de la loi par le parlement, l'initiative avait été retirée. La nouvelle loi fédérale et ses contenus essentiels (réglementation au niveau national, somme minimale de Fr. 200.– pour les enfants et Fr. 250 pour les jeunes en formation, versement aussi aux parents sans activité lucrative) a été approuvée grâce à une très faible majorité parlementaire, formée par les partis de gauche, le PDC et le PEP. Le PRD, l'UDC et les libéraux ont été majorisés sur tous les points. Dès lors l'Union suisse des arts et métiers lançait le référendum.

Dans la campagne de votation, les partis de gauche, le PDC, le PEP, mais aussi l'UDF et les Démocrates suisses se sont engagés avec les syndicats pour faire passer cette nouveauté. L'UDC, le PRD et les libéraux la combattaient, avec les fédérations d'entreprises économiques et l'Union suisse des arts et métiers. Les plus importants arguments des partisans concernaient le caractère juste d'une solution nationale uniforme ainsi que le montant minimal obligatoire, qui représente une augmentation des allocations pour la plupart des cantons. Les adversaires, en revanche, protestaient contre les coûts supplémentaires des prestations, financées principalement par les employeurs (selon le Conseil fédéral, env. 500 mio. de francs par an). Par ailleurs, ils critiquaient l'uniformisation qui ne tiendrait pas compte des différences régionales et accorderait à l'Etat une trop grande influence sur les familles.

La nouvelle loi sur les allocations familiales a été nettement acceptée avec 68% de voix. Seul le canton d'Appenzell Rhodes intérieur n'a pas dégagé de majorité. Comme pour tous les objets de politique sociale, on a pu observer une diminution de l'approbation d'ouest en est.

3.2 La perception

Tableau 3.1 : Loi sur les allocations familiales – Perception des contenus (N = 1015)

Perception	Tous les sondé-es %	Uniquement participant-es %	Uniquement non-participant-es %
Harmonisation des allocations familiales	56	70	46
Introduction d'un standard minimum	32	47	22
Augmentation des allocations familiales	12	14	10
Réponses fausses	0	0	0
Ne sais pas / aucune réponse	20	7	31

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

En ce qui concerne la loi sur les allocations familiales, ce sont les réflexions relatives à l'harmonisation qui ont primé tant chez l'ensemble des ayants-droit au vote que chez les personnes qui ont effectivement voté. Elle a été mentionnée par 70% des votant-e-s (et tout de même par presque la moitié des personnes qui n'ont pas voté). Il est vrai que la moitié des votant-es était également consciente qu'il s'agissait d'introduire un montant minimal pour les allocations. Par contre, seule une minorité de 14% mentionnait qu'il en résulterait concrètement aussi une augmentation des allocations familiales dans la majorité des cantons. Chez les non-votant-es, la part des personnes absolument pas informées était plus faible (31%) que pour l'aide aux pays de l'Est (41%). Après le classement de l'importance (voir ci-dessus, tableau 1.2), il s'agit là d'une autre indication montrant que les citoyennes et citoyens ont manifesté un intérêt plus grand pour les allocations familiales que pour la décision relative à la politique européenne.

3.3 Le profil du vote

La décision concernant la loi a été marquée très fortement par l'opposition gauche-droite (voir tableau 3.2). La gauche acceptait l'objet de manière quasi unanime (la gauche modérée par 84%, l'extrême gauche par 89%), le centre y était également nettement favorable (73%). La droite, dans son ensemble, la rejetait de justesse, alors que seule l'extrême droite s'exprimait clairement en sa défaveur (37% de oui). La sympathie pour un parti a eu, ici aussi, une forte influence. Les partisans du PS faisaient pratiquement bloc derrière la recommandation de leur parti. Si la majorité du PDC et de l'UDC votait de manière conforme au parti, le nombre des déviationnistes (c'est-à-dire de membres du PDC ayant voté non et de l'UDC ayant voté oui), avec 29% pour le PDC, resp. 42% pour l'UDC, était pourtant substantiel. Le PRD a été véritablement désavoué par ses partisans, puisque 67% d'entre eux/elles déposaient un oui dans l'urne. Il n'est pas étonnant de constater qu'un projet centralisateur, qui déplace les compétences des cantons vers la Confédération, est influencé fondamentalement par la position relative au fédéralisme. Les personnes qui, par principe, veulent accorder davantage de compétences à la Confédération, approuvaient à raison de 90%. Cependant, même les personnes qui souhaitai-

Tableau 3.2 : Allocations familiales – Comportement d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/Catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	68	598	
<i>Position sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.36***
Extrême gauche	89	56	
Gauche	84	105	
Centre	73	220	
Droite	51	107	
Extrême droite	37	62	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.31***
PS	89	99	
PDC	(71)	48	
PRD	67	67	
UDC	42	110	
Sans parti	67	129	
<i>Fédéralisme</i>			V = 0.30***
Davantage de compétences à l'Etat	90	135	
Opinions mitigées	66	236	
Davantage de compétences aux cantons	52	193	
<i>Membre d'un syndicat</i>			V = 0.21***
Oui / concevable	85	149	
Exclu	63	433	
<i>Egalité des chances pour les étrangers</i>			V = 0.20***
Les mêmes chances	77	230	
Opinions mitigées	70	151	
Moins de chances	55	187	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.20***
Confiance	77	245	
Ni l'une ni l'autre	74	89	
Méfiance	58	253	
<i>Modernité / tradition</i>			V = 0.18***
Une Suisse ouverte aux nouvelles idées	77	204	
Opinions mitigées	67	260	
Préserver les traditions	53	117	
<i>Système économique</i>			V = 0.14**
Intervention étatique	82	82	
Conceptions mitigées	67	194	
Libre concurrence	62	287	
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Religiosité</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

ent laisser le maximum de compétences décisionnelles aux cantons, approuvaient encore par 52% la loi sur les allocations familiales. Dans ce domaine, les fédéralistes alémaniques étaient plus conséquents que leurs amis politiques de Suisse romande, puisque, si les premiers n'ont approuvé qu'à 47%, les seconds ont été 60% à dire oui. Les syndicats ont été totalement soutenus par leurs partisans, puisque 85% d'entre eux/elles ont voté en faveur de la révision de la loi. En outre, la position relative aux étrangers, à l'ouverture de la Suisse aux réformes, au gouvernement et au système économique a également exercé une certaine influence. Celle-ci a cependant eu des effets limités, puisqu'une majorité s'est dégagée en faveur de l'objet dans tous les sous-groupes formés sur la base de ces critères. Ainsi par ex. une majorité des personnes qui ne souhaitent pas accorder aux étrangers les mêmes droits qu'aux Suisses a approuvé cet objet. Par ailleurs, la retenue plus importante dont ont fait preuve les personnes peu favorables aux étrangers s'explique par le fait que la contre-propagande a prétendu que l'augmentation des allocations familiales bénéficierait avant tout aux familles d'origine étrangère qui ont de nombreux enfants (voir à ce sujet les motifs du choix et les arguments ci-dessous).

Les caractéristiques sociales et économiques des votant-e-s n'ont joué qu'un rôle secondaire (voir tableau 3.3). Cet objet a été accepté par toutes les couches de la société, jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes, riches ou pauvres, protestantes, catholiques ou sans confession, mariés ou célibataires, avec une activité lucrative ou non. En Suisse romande ainsi qu'au Tessin, l'approbation a été un peu plus nette qu'en Suisse alémanique³ ; toutefois cette différence est trop faible pour qu'elle soit statistiquement significative dans notre sondage. La formation, l'âge, l'état civil et l'activité lucrative permettent de constater de petites différences dans le comportement de vote. Ainsi les personnes dont la formation se limite à l'école obligatoire ou à un apprentissage se sont montrées plus sceptiques. Celles n'ayant suivi aucun apprentissage n'ont approuvé qu'à 56% ; en revanche, les personnes ayant accompli une formation à l'université ou dans une haute école spécialisée ont dit oui à une majorité de 73%, resp. 69%.

Le fait que les célibataires aient été plus nombreux à voter oui que les couples mariés ne correspond pas tout à fait aux attentes. Cet effet n'est pas dû au fait que les célibataires étaient mieux représentés parmi les jeunes, en principe plus favorables au oui. Dans tous les groupes d'âge, exception faite des 40 à 49 ans, les célibataires se sont exprimés plus souvent en faveur de la nouvelle réglementation que les personnes mariées. Malgré le soutien plus faible manifesté par les personnes âgées, qui ne pouvaient généralement plus bénéficier de ces allocations familiales, on ne peut parler d'un effet de jalousie, puisque 65% des personnes d'au moins 60 ans ont approuvé la loi sur les allocations familiales.

3.4 Les motifs du choix

Le souhait d'une uniformisation du système d'allocations familiales a été cité comme raison principale par 66% des partisans. Presque tout aussi fréquemment, ils ont évoqué

³ Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'approbation a été de 66% dans les régions alémaniques, de 73% dans les régions francophones et de 76% dans les régions italophones.

Tableau 3.3 : Allocations familiales – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques/Catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	68	598	
<i>Formation</i>			V = 0.18**
Ecole obligatoire	56	57	
Apprentissage	63	247	
Maturité / études pédagogiques	(91)	44	
Ecole supérieure	69	109	
Université, Haute école	73	132	
<i>Etat civil</i>			V = 0.15*
Célibataire	83	84	
Marié-e	64	387	
Vit seul-e (veuve / veuf ou divorcé-e)	69	99	
<i>Age</i>			V = 0.10*
18-39 ans	77	138	
40-59 ans	66	217	
60 et plus	65	244	
<i>Activité lucrative</i>			V = 0.10*
Oui	64	341	
Non	73	254	
<i>Sexe, revenu, confession,</i>			n.s.
<i>Langue, ville/campagne</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.

l'argument d'ordre général, non spécifique à l'objet, qu'ils étaient favorables au soutien financier de familles avec enfants. Cet argument est étranger à l'objet parce que les allocations familiales étaient déjà versées jusqu'à présent. En revanche, seuls 15% ont justifié leur acceptation par l'augmentation des allocations familiales dans la plupart des cantons.

Chez les adversaires, les motifs du choix étaient plus hétérogènes. Seuls 21% ont justifié leur choix par le fait qu'il fallait laisser la compétence aux cantons. Les raisons socio-politiques ont joué un rôle plus important. Le plus souvent, les adversaires avançaient l'argument que les paiements profiteraient aux fausses personnes. Parmi les 37% qui ont cité ce motif, certains pensaient à des familles bien situées qui n'avaient aucun besoin de ce soutien. Cependant, pour la moitié d'entre eux, c'est-à-dire un adversaire sur six, ce sont les familles d'origine étrangère qui font partie de ces bénéficiaires indésirables. Un autre motif fréquent de choix était le point de vue que l'Etat social ne pouvait continuer à se développer, en particulier parce que la charge financière des employeurs deviendrait trop importante. Cet argument, mis en évidence par l'association économique, l'UDC et

le PRD, a été cité spontanément par un adversaire sur quatre. Martelé par l'Union des arts et métiers au moyen d'annonces et d'affiches, le danger d'une ingérence étatique excessive dans la vie familiale, qui s'exprimait par le slogan « Pas d'enfants de l'Etat », n'a guère rencontré d'écho. Cet argument n'a été utilisé que par un adversaire sur cinq pour justifier sa décision de rejet. 10% des partisans et 6% des adversaires de l'objet ont assumé leurs motifs égoïstes, à savoir qu'ils bénéficieraient, resp. ne bénéficieraient pas de cette augmentation des allocations familiales.

Tableau 3.4 : Loi sur les allocations familiales – Motifs des votant-e-s
(plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des personnes qui ont répondu	Premières mentions seulement en %
Personnes ayant voté oui		
Pour des allocations nationales uniformes	66	26
– dont explicitement contre les réglementations cantonales	(19)	(9)
Pour le soutien financier des familles avec enfants	60	26
Déclarations positives d'ordre général (quelque chose de bien, etc.)	32	25
Pour l'augmentation du montant minimal à Fr. 200.-	15	9
Favorise la fréquence des naissances	13	3
Pour mon propre intérêt (j'ai des enfants)	10	7
Ne sais pas	2	2
Personnes ayant voté non		
Profitent aux fausses personnes (étrangers, riches, etc.)	37	29
– dont les étrangers	(17)	(15)
Opposé à de nouvelles dépenses sociales	26	11
– dont contre des charges supplémentaires pour l'employeur	(12)	(8)
La politique familiale doit rester l'affaire du canton	21	18
L'Etat ne doit pas se mêler des affaires familiales	19	12
Déclarations négatives d'ordre général (pas nécessaire, etc.)	13	8
Impossible de faire grimper le taux de naissance de cette manière	10	8
Par propre intérêt (notre famille n'a rien reçu non plus, etc.)	6	6
Ne sais pas	3	3
^a Trois réponses (avec précisions) étaient possibles. En tout, 451/147 sondé-e-s ayant voté oui/non ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 dans la première colonne. © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.		

3.5 Les arguments « pour » et « contre »

Parmi les arguments « pour » et « contre » que nous avons testés, il en est un qui a trouvé une majorité, tant dans le camp des partisans que des adversaires. Du côté des partisans, il s'agissait de l'affirmation selon laquelle les allocations familiales versées aux parents

d'enfants en formation représentaient la contribution à une bonne formation de la jeunesse; du côté des adversaires, la thèse selon laquelle la politique familiale ne devait pas fonctionner selon le principe de l'arrosoir, mais d'après des incitations ciblées. Ce point de vue ne recueillait pas seulement l'approbation de 88% des tenants du non, mais aussi d'une nette majorité de celles ayant voté oui (59% d'approbation contre 28% de rejet). Pour les tenants du oui, il n'existait apparemment aucun rapport entre l'harmonisation souhaitée des réglementations cantonales et la critique des adversaires selon laquelle ces allocations seraient distribuées selon le principe de l'arrosoir. La déclaration d'après

Tableau 3.5 : Loi sur les allocations familiales – Succès des arguments auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord standen	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« Les allocations de formation favorisent une jeunesse bien formée »	Total	78	17	5	76
	Oui	88	8	4	
	Non	59	36	5	
« Les allocations familiales uniformes éliminent l'injustice relative à la différence cantonale en matière d'allocations »	Total	67	29	4	81
	Oui	80	15	5	
	Non	39	58	3	
« Des allocations familiales plus élevées en Suisse sont une nécessité, afin que le taux de naissance augmente à nouveau dans le pays »	Total	47	49	4	92
	Oui	64	32	4	
	Non	11	84	5	
Arguments « contre »					
« La politique familiale ne doit pas fonctionner d'après le principe de l'arrosoir, mais sur la base de prestations ciblées »	Total	68	23	9	41
	Oui	59	28	13	
	Non	88	11	1	
« L'augmentation des allocations familiales bénéficiera avant tout aux étrangers »	Total	35	58	7	57
	Oui	22	69	9	
	Non	63	32	5	
« L'Etat ne doit pas se mêler de la famille et ne pas favoriser des «enfants de l'Etat» par le biais d'allocations minimales »	Total	34	59	7	62
	Oui	19	73	8	
	Non	67	27	6	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 78% de toutes/tous les votant-es (88% de ceux/celles qui ont voté oui ; 39% des non) étaient d'accord avec le premier argument (« ...favorise une bonne formation pour la jeunesse »), 17% (8% de ceux/celles qui ont voté oui et 36% des non) l'ont rejeté et 5% (4%; 5%) n'ont pas pu se décider. n = Total des réponses des votant-es = 590-595. ^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2006.					

laquelle l'introduction d'allocations familiales uniformes au niveau suisse éliminerait une injustice (dépendance du lieu d'habitation pour le montant des allocations), n'était pas seulement fondée pour une nette majorité des personnes ayant voté oui, mais aussi pour 39% des adversaires. En revanche, les arguments démographiques n'ont guère été appréciés. Seule une minorité des votant-e-s est convaincue que des allocations familiales plus élevées auront une incidence sur le taux de naissance et que, de ce fait, la révision de la loi est susceptible d'apporter une contribution au vieillissement de la société. Comme on peut voir dans le tableau 3.4, cet argument n'apparaît que rarement dans les mentions spontanées des partisans (il a été cité par 13% des personnes ayant voté oui).

En plus de la critique concernant le principe de l'arrosier, largement approuvée, mais sans exercer d'influence sur le comportement de vote (cohésion = 41%), les deux autres contre-arguments essentiels ont moins convaincu : non seulement globalement, mais aussi dans le camp des tenants du non. Ainsi un adversaire sur trois n'était pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les allocations profiteraient essentiellement aux familles d'origine étrangère. Le danger martelé pendant la campagne par l'Union suisse des arts et métiers, à savoir une ingérence étatique excessive dans la vie familiale, a également entraîné une nette opposition (27%) dans le camp des tenants du non.

4. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 26 novembre 2006. Presque 80% des interviews ont été réalisés au cours de la première semaine. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Il était impossible aux intervieweurs/euses et aux sondé-e-s de s'en apercevoir, mais elles/ils en avaient été informés au préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officiels de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménage). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1013 personnes. Pour les personnes n'ayant pas participé à la votation populaire, seule une partie de l'interview a été réalisée. Seules 4820 adresses seraient entrées en ligne de compte pour une interview sur les 6062 sélectionnées à l'origine. 955 n'ont pas pu être contactées, dans 268 ménages, il n'y avait aucune personne cible (ayant-droit au vote suisse) et 2583 personnes cibles ont refusé de répondre à l'interview ou y ont mis fin. Ainsi la couverture (pourcentage total des interviews effectués et utilisés par rapport aux adresses envisagées à l'origine) se situe à 28,2%. Comparativement aux analyses Vox antérieures, cela correspond à la valeur moyenne.⁴

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le premier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite au hasard se situe en-dessous de cinq pour cent, dans le dernier cas, cette vraisemblance se situe en-dessous de un pour mille. Les conventions statistiques des sciences sociales considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

⁴ Voir également à ce sujet et à d'autres données techniques : Longchamp, Claude e.a., Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 26 novembre 2006, Berne 2006.

La représentativité démographique est largement garantie. Les déviations dans le domaine des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 2,2%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es. Toutefois, avec 21 points pour cent, l'écart par rapport à la participation réelle au vote est plus élevé que dans le cadre des analyses VOX antérieures.⁵ Pour les deux objets, la part des votes positifs déterminée dans le sondage était trop élevée de sept, resp. huit points pour cent par rapport à la part effective. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.⁶

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage(1013 personnes) donne une marge de confiance de ± 3.1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 638 participant-es à la votation concernant l'aide aux pays de l'Est, cette marge augmente à ± 4.0 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à ± 3.7 et de 80%:20% à ± 3.2).

⁵ Si l'on part de ceux/celles qui donnent des indications quant à leur choix de vote, la sur-représentation se réduit à 14 points pour cent.

⁶ Voir à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 22-23.

5. Résultats principaux de l'analyse des votations du 26 novembre 2006

Le 26 novembre 2006, le peuple suisse s'est prononcé sur deux nouvelles lois fédérales. La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est forme le cadre juridique du paiement d'un milliard de francs (réparti sur dix ans) convenu avec l'UE, en vue de promouvoir le développement social, politique et économique des nouveaux pays membres d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Afin de s'y opposer, l'UDC, les démocrates suisse et la Lega dei Ticinesi avaient lancé le référendum. La nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, qui vise à unifier les allocations familiales, réglées jusqu'ici sur le plan cantonal, entraîne, pour la plupart des cantons, un relèvement de la contribution minimale. Elle profite également aux personnes qui n'exercent aucune activité rémunérée. L'opposition est venue des employeurs; l'Union suisse des arts et métiers a lancé le référendum. En plus des employeurs, qui financent largement ces allocations, le PRD, l'UDC et les libéraux se sont également prononcés contre cette loi. Le peuple approuvait de justesse la loi sur l'aide aux pays de l'Est et de façon plus nette celle concernant les allocations familiales.

Avec 44,5%, la participation se situait légèrement au-dessus de la moyenne des années précédentes, mais était plus basse que lors des décisions antérieures concernant la politique européenne. D'ailleurs, les sondé-es ont considéré la loi sur les allocations familiales plus importante que celle sur l'aide aux pays de l'Est. La participation au-dessous de la moyenne des personnes qui ne font, par principe, pas confiance au gouvernement indique que l'opposition n'a apparemment guère réussi à mobiliser les personnes qui votent par protestation. La décision concernant les allocations familiales a été plus facile à prendre que pour l'aide aux pays de l'Est, bien que pour nombre de votant-es, les opinions aient été faites très tôt déjà pour les deux objets. Concernant l'aide aux pays de l'Est, la campagne pour le « oui », soutenue en premier lieu par l'économie, n'est pas restée sans effet. Plus la décision était tardive, plus elle était prise en faveur des paiements de solidarité.

La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est

Les votant-es étaient suffisamment informé-es ; cependant c'est le chiffre de un milliard de francs qui a marqué le plus les esprits.

L'approbation, resp. le rejet de la loi sur l'aide aux pays de l'Est a été influencée le plus fortement par l'orientation politique des votant-es. 86% des sympathisant-es du PS – et tout de même encore 71% des partisans du PRD et 65% du PDC approuvaient la loi, alors que 90% des sympathisant-es de l'UDC la rejetaient. Deux constatations faites lors des deux votations populaires de 2005 sur l'Europe (Schengen/Dublin et extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE) se trouvaient ainsi confirmées : d'abord, c'est l'affinité avec un parti qui détermine le plus

fortement le comportement de vote sur ce sujet ; ensuite, le fossé entre l'UDC et les autres partis bourgeois s'est massivement creusé par rapport à autrefois (par ex. la votation sur l'EEE de 1992). La sympathie manifestée pour un parti se retrouvait dans le classement sur l'échelle gauche-droite. En outre, certaines opinions, notamment sur la politique étrangère menée par la Suisse et l'accueil réservé aux étrangers, ont également exercé une influence sensible. Quiconque se prononce pour une Suisse ouverte au monde, favorable aux réformes et qui souhaite accorder aux étrangers les mêmes droits et chances approuvait cet objet bien au-dessus de la moyenne. En outre, la confiance envers le gouvernement a joué un rôle important au sein de groupes de personnes à l'idéologie politique identique. Les personnes qui se méfient du Conseil fédéral étaient beaucoup plus critiques face à l'aide aux pays de l'Est. En ce qui concerne les caractéristiques sans rapport avec la politique ou l'idéologie, seul le statut socio-économique a joué un rôle prouvé sur le comportement de vote. Le taux d'approbation de l'aide aux pays de l'Est était d'autant plus élevé que la durée de formation était longue et que le revenu était important. Ces variables socio-économiques n'ont pourtant pas réussi à masquer les facteurs politiques : les sympathisant-es du PS, resp. de l'UDC défendaient la même position positive, resp. négative concernant l'aide aux pays de l'Est, indépendamment de leur situation financière et de leur parcours de formation.

Les tenant-es du « oui » motivaient leur décision de manière plutôt altruiste : une majorité de 61% indiquait qu'il s'agissait, pour eux/elles, de mettre à disposition des Etats d'Europe de l'Est les moyens de lutter contre la pauvreté. Les éventuels avantages pour l'économie suisse se situaient seulement en deuxième position. Une grande majorité des tenant-es du « non » (78%) motivaient leur décision par le fait que la Suisse avait elle-même besoin de ce milliard, afin de soutenir ses propres ressortissants disposant de ressources financières modestes. Souvent aussi, l'argument mis en avant était celui de l'UDC, à savoir que le financement du milliard n'était pas assuré. Le fait que seuls 17% des tenant-es du « non » motivaient leur vote par leur opposition de principe à l'UE, montre une fois de plus l'aspect peu émotionnel de la campagne.

Les jugements des votant-es sur les arguments que nous leur avons soumis montrent que pour la loi sur l'aide aux pays de l'Est comme pour toutes les autres votations sur la politique européenne de la Suisse, il ne s'agit guère de considérations d'intérêts, mais bien plus de conflits idéologiques profondément enracinés. L'ensemble des arguments « pour » et « contre » a été évalué par les deux camps de manière excessivement opposée. La fixation idéologique des adversaires a nommément entraîné chez les opposant-es des évaluations parfois vraiment optimistes, pour ne pas dire naïves. Ainsi, seule une petite minorité d'entre eux/elles pensaient que le rejet du paiement de solidarité aurait une influence négative sur les chances économiques des entreprises suisses en Europe de l'Est (22%) ou sur les rapports avec l'UE (26%).

La loi fédérale sur les allocations familiales

En ce qui concerne la loi sur les allocations familiales, ce sont les réflexions relatives à l'harmonisation qui ont primé chez les citoyennes et citoyens. Il est vrai que la moitié des

votant-es était également consciente qu'il s'agissait d'introduire un montant minimal pour les allocations. Par contre, rares étaient ceux qui mentionnaient qu'il en résulterait concrètement aussi une augmentation des allocations familiales dans la majorité des cantons.

La décision concernant la loi a été marquée très fortement par l'opposition gauche-droite. La gauche acceptait l'objet presque unanimement (la gauche modérée par 84%, l'extrême gauche par 89%) ; le centre était également nettement « pour » (73%). La droite, dans son ensemble, la rejetait de justesse, alors que seule l'extrême droite s'exprimait clairement en sa défaveur (37% de oui). La sympathie pour un parti a eu, ici aussi, une forte influence. Les partisans du PS faisaient pratiquement bloc derrière la recommandation du parti. Une majorité du PDC et de l'UDC votait de manière conforme au parti, mais le nombre des déviationnistes (c'est-à-dire de membres du PDC ayant voté « non » et de l'UDC ayant voté « oui »), avec 29% pour le PDC, resp. 42% pour l'UDC, était pourtant substantiel. En recommandant de voter « non », le PRD a été vraiment désavoué par ses partisans, puisque 67% de ses sympathisant-es ont déposé un « oui » dans l'urne. Les personnes qui, par principe, préfèrent au fédéralisme un état centralisateur ont approuvé l'objet dans une proportion au-dessus de la moyenne. Toutefois, pour cette revendication de politique sociale, les partisans du fédéralisme ont également donné leur assentiment à une solution fédérale.

Les caractéristiques sociales et économiques des votant-es n'ont joué qu'un rôle secondaire. Cet objet a été accepté par toutes les couches de la population. Il est vrai que l'on constate des différences dans l'ampleur de l'acceptation. Ainsi les personnes dont la formation se limite à l'école obligatoire ou l'apprentissage se sont montrées plus sceptiques. Celles n'ayant suivi aucun apprentissage n'ont approuvé qu'à 56% ; en revanche, les personnes ayant accompli une formation à l'université ou dans une haute école spécialisée ont dit « oui » à une majorité de 73%, resp. 69%. Le fait que les célibataires avaient une opinion plus positive que les couples mariés ne correspond pas tout à fait aux attentes. Cet effet n'est pas dû au fait que les célibataires étaient mieux représentés parmi les jeunes, en principe plus favorables au « oui », puisque même dans le groupe d'âge des 18 à 39 ans, les célibataires se sont exprimés plus souvent en faveur de la nouvelle réglementation que les personnes mariées.

Le souhait d'une uniformisation du système d'allocations familiales a été cité comme raison principale de choix par 66% des partisans. En revanche, seuls 15% ont justifié leur acceptation par l'augmentation des allocations familiales dans la plupart des cantons. Chez les adversaires, les motifs du choix étaient plus hétérogènes. Le plus souvent, ils avançaient l'argument que les paiements profiteraient aux fausses personnes. Certains d'entre eux pensaient à des familles bien situées qui n'avaient aucun besoin de ce soutien. Pour la moitié des 37% qui ont cité ce motif, ce sont pourtant les familles étrangères qui font partie de ces bénéficiaires indésirables. Le motif du choix cité en deuxième lieu était le point de vue que l'Etat social ne pouvait continuer à se développer, en particulier parce que la charge financière des employeurs deviendrait trop importante.

Parmi les arguments « pour » et « contre » que nous avons testés, on remarque en particulier celui qui concerne les principes de la politique sociale. Non seulement 88% des tenants du « non », mais aussi une nette majorité des partisans (59% d'approbation contre 28% de rejet) se sont exprimés en faveur du fait que le soutien étatique ne devait pas fonctionner selon le principe de l'arrosoir, mais sur la base d'incitations ciblées. Pour les personnes ayant voté « oui », il n'existait apparemment aucun rapport entre l'uniformisation souhaitée des réglementations cantonales et la critique des adversaires selon laquelle ces allocations seraient distribuées selon le principe de l'arrosoir. Le spectre utilisé pendant la campagne par l'Union suisse des arts et métiers, à savoir une ingérence étatique excessive dans la vie familiale (« pas d'enfants de l'Etat ») a en revanche entraîné un grand scepticisme même dans le camp des tenants du « non ».

A propos de la méthode

La présente enquête repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Il a été réalisé par l'institut de recherche gfs.bern au cours des deux semaines qui ont suivi la votation populaire du 26 novembre 2006 ; près de 80% des interviews ont été effectués au cours de la première semaine suivant la votation. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP) a procédé à l'analyse des données. Le sondage a été effectué depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses et les sondé-e-s ne puissent s'en apercevoir, bien qu'ils/elles en aient eu connaissance. La sélection des sondé-e-s a lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1013 ayants-droit au vote.

P.P.

3001 Berne

